



Mon Patelin

Journal de la municipalité de Saint-Robert

SEPTEMBRE 2023

VOLUME 39 - NO. 1

courriel : info@saintrobert.qc.ca

www.saintrobert.qc.ca

INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes
13 - 27 septembre



Collecte matières recyclables
6 - 20 septembre



Collecte matières organiques
6 - 13 - 20 - 27 septembre



Collecte des encombrants
6 septembre



LE CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le :

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 À 19 H 30

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 - FÊTE DU TRAVAIL

MON PATELIN DE RETOUR

Voici venu le temps de la rentrée, des retrouvailles dans la cour d'école ou sur le lieu de travail et bien sûr, des souvenirs d'été.

Votre journal municipal mensuel MON PATELIN reprend ses activités d'information. Avec cette parution, il est de mise de présenter les plus sincères remerciements aux membres du conseil qui permettent la rédaction et la distribution du journal.

Les organismes qui désirent faire paraître un communiqué dans le journal doivent le faire parvenir au bureau municipal **avant le 14 de chaque mois**. Le texte sera publié intégralement avec corrections orthographiques s'il y a lieu.

Le Conseil municipal et son personnel souhaitent à tous nos lecteurs une bonne reprise !



RAPPEL TAXES MUNICIPALES

Nous tenons à rappeler que le 3^e versement des taxes municipales 2023 doit être effectué **le ou avant le 14 septembre**. Vous pouvez acheminer votre paiement soit par la poste, soit en vous présentant au bureau municipal, ou effectuer votre versement auprès des institutions bancaires au comptoir ou via le site internet de cette dernière.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment au **450 782-2844** ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis.

Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment est au bureau de la municipalité, selon l'horaire suivant :

Les Mardis : 8 h 30 h à 16 h 00

Grossophobie
et image corporelle :
S'outiller pour
mieux intervenir



Pour plus d'informations, consultez le lien suivant:

<https://tqsa.ca/article/grossophobie-et-image-corporelle-s-outiller-pour-mieux-intervenir>

POUR UNE URGENCE

concernant : l'aqueduc, l'égout ou la voirie locale en dehors des heures d'ouverture de bureau...

N'hésitez pas à composer le

911

et indiquer la raison de l'appel.

**POUR ÊTRE ENTENDU ET FAIRE BOUGER
LES CHOSES, JOINS-TOI AU :**



**CONSEIL JEUNESSE
INTERCULTUREL!**



**Exprime-toi!
Participe et contribue!
Mobilise ton entourage!**

**Communique avec
nous maintenant!**

Sarah

579 369-1304

Féliçien

450 743-1441

**Pour les 14-25 ans issus de
l'immigration ou natifs de la
MRC de Pierre-De Saurel.**

Avec la participation financière de :



L'Orienthèque

CENTRE D'ORIENTATION
ET SERVICES D'INTÉGRATION
DE LA MAIN-D'ŒUVRE



CARRÉLOU
ÉTUDES EMPLOI
PIERRE-DE SAUREL



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2022

Les états financiers 2022 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022. Ils ont été vérifiés par la Daniel Tétrault CPA inc., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2022 un surplus de 422 162\$.

Réalisations 2022 Budget 2022

Revenus		
Revenus de taxes	2 345 772 \$	2 262 165 \$
Transferts	310 933 \$	332 379 \$
Autres revenus de sources locales	261 959 \$	146 980 \$

TOTAL DES REVENUS 2 918 664 \$ 2 741 524 \$

Charges

Administration générale	482 050 \$	514 601 \$
Sécurité publique	456 557 \$	458 670 \$
Transport	389 481 \$	429 360 \$
Hygiène du milieu	402 949 \$	354 869 \$
Santé & bien-être	3 240 \$	8 000 \$
Aménagement et urbanisme	111 131 \$	171 577 \$
Loisirs et culture	177 914 \$	270 359 \$
Frais de financement	911 \$	388 \$
Remboursement de la dette long terme	33 700 \$	

TOTAL DES CHARGES 2 057 933 \$ 2 207 824 \$

Excédent (déficit) de l'exercice 860 731\$ 533 700 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

(405 392) \$ 0 \$

Remboursement de la dette à long terme

(33 700) \$ (33 700) \$

Affectations

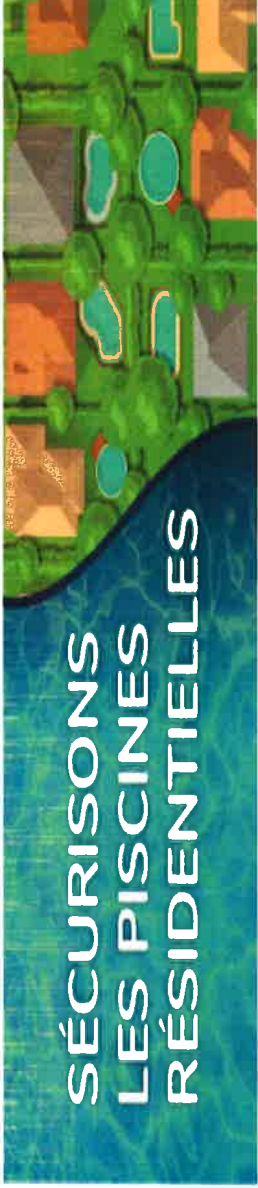
Activités d'investissement
Réserves financières et fonds réservés
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir
Excédant de fonctionnement affecté

(439 092) \$ 500 000 \$

Total des affectations (438 569) \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 422 162 \$

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.



SÉCURISONS LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Sécurité des piscines résidentielles:

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plate-forme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lâchées;
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- Les piscines dotées d'un plongoir devront être installées conformément à la norme B.NQ9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.
- À compter du 30 septembre 2025, il n'y aura plus de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du règlement en 2010.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, les propriétaires ou les futurs acheteurs et acheteuses sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter. Consultez : www.quebec.ca/piscinesresidentielles.



Session hiver 2023-2024

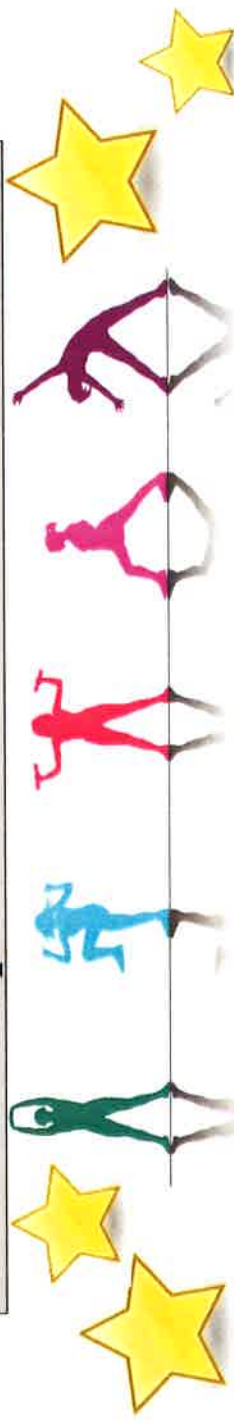


****Gestion des douleurs**

****musculosquelettiques****

Les mercredis matin à Saint-Robert

Du mercredi 13 septembre 2023 au 22 mai 2024 de 9h à 10h15



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le CFP de Sorel-Tracy au (450) 743-1285 ou bien à competences.base@csssl.gouv.qc.ca



À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)

1/3 aux cueilleurs

1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :
lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139



Récoltes oubliées



ZUMBA

Session automne 2023



Les jeudis du 14 septembre au 30 novembre 2023 de 19h00 à 20h00

Coût de 105\$ pour les 12 cours ou 10 \$ du cours

Les lundis du 18 septembre au 27 novembre 2023 de 19h00 à 20h00

Aucun cours les lundis 2 octobre et 6 novembre 2023

Coût de 80\$ pour les 9 cours ou 10 \$ du cours

Party Zumba le jeudi 7 décembre 2023

Où : À la salle communautaire de Saint-Robert (1 rue, Aggée-Pelletier)

***** Un minimum de 10 personnes devront être inscrites pour que le cour débute. *****

Pour inscription, communiquer avec Mélanie Parenteau (instructrice certifiée) au 450 789-5542

Courriel à : coquine22@hotmail.com



Des nouvelles de Sogetel

La Fibre s'installe chez vous!

Accélérez votre processus de branchement en vous préparant à son arrivée dès maintenant!

Comment faire? Vous n'avez qu'à suivre ces deux étapes, tout simplement. En plus, vous n'aurez rien à payer tant que nos services ne seront pas rendus à votre domicile.

Validez votre adresse et **préabonnez-vous!**

La Fibre chez vous en 2 étapes

1. Préinstallation

Faites tout de suite installer votre fil de service afin de relier votre maison à notre futur réseau.

2. Préabonnement

Bâtittez votre forfait selon vos intérêts dès aujourd'hui, et préparez-vous à profiter de la haute vitesse très, très bientôt.

Appelez Sogetel au : **1 866 764-3835**

Accès à Internet haute vitesse au Québec – État de situation

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/internet-haute-vitesse-etat-situation?type=municipalite&value=Saint-Robert&code=53020#c144213>

En recherchant par adresse à ce lien, vous pourrez voir l'état de situation de l'accès à internet haute vitesse pour votre adresse.

BORNE FONTAINES

La municipalité de Saint-Robert avise la population qu'elle procédera à l'inspection des 110 bornes incendiaires situées sur son territoire à compter du **mardi 5 septembre au vendredi 8 septembre inclusivement**. Cette inspection permet de respecter les normes de sécurité en matière de protection incendie.

La compagnie Aquadata procédera à cette inspection qui vise la sécurité en cas d'incendie. Celle-ci pratiquera un rinçage des bornes incendiaires.

Conséquemment, il pourrait y avoir de légères baisses de pression d'eau accompagnées ou non d'une coloration jaunâtre ou rougeâtre. Cette procédure pourrait occasionner certains désagréments comme des tâches sur le tissu, mais la municipalité rappelle qu'il n'y a aucun danger pour la santé.

Avant d'utiliser l'eau, nous vous recommandons d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser s'écouler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore (entre 5 à 15 minutes). De plus, comme il s'agit d'une opération sur tout le territoire de la municipalité, il se peut que l'eau soit rouillée à divers intervalles et ce même après quelque jour.

La municipalité est désolée des inconvénients causés par ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

La direction.

AIDANTS NATURELS

Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l'ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L'engagement auprès d'un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l'étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l'évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c'est le membre de la famille, l'ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d'autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d'heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n'a pas d'âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n'influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu'elle réside dans son propre domicile, qu'elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l'engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin

Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy | 450 730-0880



LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?

 Remplir un formulaire

 Lire ou écrire une lettre

 Comprendre une facture

 Faire une démarche sur internet

...ou pour tout autre besoin !

**GRATUIT
ET
CONFIDENTIEL**

**PRENEZ
RENDEZ-VOUS
450-780-1016**



LARDOISE
GROUPE POPULAIRE EN
ALPHABÉTISATION

Une personne vous aide
individuellement. On
respecte votre rythme.
On prend le temps de
comprendre comment
on peut vous aider.

50 rue du Roi - suite 110

FADOQ ST-ROBERT

Chers amis de la FADOQ, nous débiterons le mois de septembre avec une épluchette de blé d'Inde avec buffet le **12 septembre à 18 h**.

Le souper sera gratuit.

Les activités de pétanque continue au centre des loisirs tant que la température le permet.

Le baseball poche reprendra à la salle une semaine après le souper.

Bienvenue à tous.

Micheline J. Dufault, Publiciste,
450 782-2535

fadoq

Calendrier des activités Septembre 2023



Collecte
matières
ultimes



Collecte
matières
recyclables

























Collecte
matières
organiques



Collecte
des
encombrants



Horaire
des
messes

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2
3  Saint-Marcel 9h Visite du cimetière	4 BUREAU FERMÉ FÊTE DU TRAVAIL	5  Inspection des bornes  Conseil Municipal 19h30	6  Inspection des bornes  	7  Inspection des bornes	8  Friperie 9h00 à 16h00	 Saint-Ours 17h
10  Saint-Aimé 10h Sous la halte, visite du cimetière	11	12  FADOQ SOUPER	13  	14	15	16  Saint-Ours 17h
17  Saint-Marcel 9h00 Sainte-Victoire 10h30 Visite du cimetière	18	19	20  	21	22	23  Saint-Ours 17h
24  Saint-Robert 10h Visite du cimetière	25	26	27  	28	29	30  Saint-Ours 17h